

Edito

Nul n'aurait pu prédire l'été peu commun que nous venons de vivre. Sans doute contraints par le peu de possibilités de sortir hors de nos frontières, nos compatriotes ont envahi nos Cévennes pour profiter en particulier, des multiples possibilités de sports nature qu'offre la Lozère. Cet été 2020 aura été vécu à un rythme frénétique, une affluence record et heureusement sans accident notoire. La rentrée est déjà derrière nous, notre population décroissant doucement au fil des départs.

Mais avec l'automne qui s'installe, voilà le retour de la Covid 19 qui se propage en Lozère. Nous avons peut être oubliés, cet été, de pratiquer journallement les gestes barrières.

Il est impératif aujourd'hui de les remettre en pratique, j'engage chacun d'entre vous à les respecter si nous voulons, **tous ensemble**, sortir indemne cette pandémie.

Par avance, merci de votre engagement responsable.

Le Maire

Le Conseil Municipal

Bien qu'ayant travaillé en août pour étudier les dossiers et projets à envisager, c'est ce vendredi 25 septembre que s'est tenu le Conseil Municipal de la rentrée.

Pour respecter le port du masque mais surtout la distanciation sanitaire en vigueur, il s'est tenu au foyer, il en sera de même pour nos prochaines réunions qui sont dorénavant ouvertes au public.

- La Com Com nous ayant rétrocédé la partie de la parcelle non utilisée pour la construction des chalets, nous avons mandaté le Cabinet FAGGE pour qu'il réalise une étude topographique et une esquisse des possibilités de création de parcelles destinées à la construction. Cette étude fera l'objet d'une restitution au Conseil Municipal.

- Nous avons décidé d'entreprendre une consultation pour renégocier nos contrats d'abonnement électrique auprès des fournisseurs d'électricité. Le Conseil a décidé d'ouvrir aux structures associatives (ASA, Foyer ...) le soin de se joindre à nous lors de cette renégociation.

- Réseau électrique : Une réunion entre les propriétaires des maisons situées en haut de la rue du village, ENEDIS et la Mairie a permis de trouver une solution pour la dépose de la patère implantée sur la maison Caillat/Meynadier. Cette opération nécessitant le déplacement du disjoncteur de la maison Pialot, la commune participera pour moitié à ces travaux.

- Nous profiterons de l'intervention sur la maison Pialot pour déplacer le disjoncteur de l'appartement situé dans le bâtiment communal, étant actuellement localisée dans la mairie, l'objectif est de gommer pour la locataire les nuisances qu'occasionnent fréquemment les intempéries.

- Suite aux intempéries des 12 et 13 juin dernier, une réunion d'expertise s'est tenue le 16 septembre en présence des experts mandatés par les assurances de M Eymery et de la Mairie. Nous recevrons prochainement le rapport transmis par notre assurance.

- La commission travaux est chargée, par le Conseil Municipal, d'évaluer les travaux à effectuer pour transformer les locaux de l'école communale en habitation qui, après réalisation des aménagements nécessaires, sera proposée à la location, sans doute au 2^{ème} semestre 2021.



Visite de Madame la Sous-Préfète

Ce jeudi 24 septembre après-midi, Madame la Sous-Préfète a pris l'initiative de rendre visite à notre commune.

Accueilli par le Maire en début d'après-midi, ils ont échangé sur les projets de la commune, le Maire insistant sur la nécessité de faire évoluer la Loi sur l'eau en regard des inondations catastrophiques du samedi 18 septembre.

La Sous-Préfète a pu découvrir la plupart des hameaux de la commune, avant de rencontrer les membres du Conseil Municipal disponibles, autour d'un goûter à la Ruche, où des échanges directs et francs ont pu s'instaurer à la satisfaction de tous.

Le Conseil Municipal (suite)

- Comme après chaque saison estivale, le Conseil Municipal s'est penché sur la comptabilité communale pour procéder aux votes de délibérations modificatives (ou DM) portant sur les budgets annexes Via Ferrata et Tapoul pour effectuer des ajustements d'écritures mais aussi aux virements de sommes vers le Budget Principal de la commune afin de régularisation comptables.

Le Conseil Municipal a

- Complété les délégations consenties au Maire
- Renforcé les modalités d'attribution de subventions d'équipement aux associations en distinguant le financement à 100 % des équipements communs à plusieurs associations ou d'intérêt général.
- Conventonné avec le **Centre De Gestion** de la Lozère pour remplir une obligation qui s'impose à l'employeur écrire le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels afin d'assurer la sécurité et la protection physique des salariés de la commune.
- Décidé de placer le concours d'illuminations de fin d'année sous l'égide la Mairie en le dotant de 200 € de prix et en planifiant l'augmentation des illuminations propres à la commune.
- pris un arrêté pour interdire le vagabondage des bovins. Cet arrêté a pour but de protéger la commune contre des pratiques illégales employées par un éleveur d'une commune voisine, qui a parti de septembre considère que le paquage de son troupeau peut être itinérant sur les terres des autres fermiers. Il en sera destinataire, ainsi que la gendarmerie et les communes de Bassurels et Gatuzières concernées par ce problème.



Travaux de voirie

En début de la semaine dernière, l'entreprise Germain est intervenue sur le chemin du Serre pour resurfer la voirie avec de la grave.

Cette phase de rénovation n'est que la première étape. Il nous faut attendre 2 à 3 semaines de séchage avant que l'entreprise Germain applique un bicouche, pour donner au chemin du serre mais aussi au chemin des murailles, sur la partie réparée fin juin, leur revêtement définitif.

Conseil d'Exploitation

Lors de sa séance du 17 septembre, le Conseil Communautaire de Gorges Causses Cévennes a redéfini l'administration de la régie de l'eau et assainissement en modifiant la composition du Conseil d'Exploitation chargé de l'administrer.

Composé de 24 membres, 19 disposent d'une voix délibérative :

Le Président de la Com Com et le Vice-Président de la Com Com en charge de l'eau et de l'assainissement

Les 17 maires des communes composant la Com Com

Et 5 représentants avec voix consultative :

- 1 représentant de l'AAPPMA (pêche)
- 1 représentant l'Ass. de Protection du Tarn
- 1 représentant d'une Ass. de Consommateurs
- 1 représentant des organisations professionnelles agricoles du territoire
- 1 représentant du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn Amont (SMBVTA).